Pornichet Paddle Trophy 2024

Règlement course LONGUE DISTANCE ELITE

1 Organisation

1.1 Le Pornichet Paddle Trophy est organisé par l'association Paddle Club de France. La compétition « Longue distance ELITE » est inscrite au calendrier de la Fédération Française de Surf en paddle et au calendrier de la Fédération Française de Canoë-kayak et sports de pagaie pour la pirogue solo.

1.2 L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité des participants dans toute la mesure du possible et appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.

1.3 En cas de force majeure (catastrophe naturelle, grève, météorologie dangereuse, …) tout ou partie du programme peut être reporté ou annulé.

1.4 L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur.

1.5 Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés pendant toute la durée de l'événement. Tout participant accepte sans restriction d'être survolé, photographié, filmé par un drone.

1.6 L'organisation est attachée au respect absolu des personnes, des biens et l'environnement et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs de l'environnement.

1.7 Toute inscription vaut acceptation du présent règlement

2 Règles applicables

2.1 Le règlement sportif 2024 de la Fédération Française de Surf.

2.2 Le règlement sportif océan racing de la Fédération Française de Canoë-Kayak et sports de pagaie

2.3 Arrêtés municipaux.

2.3 Rappel des moyens de progression pour la compétition « Longue distance ELITE »

2.3.1 Toute aide extérieure à la progression est interdite (ravitaillement, coaching, orientation, bateau accompagnateur)

2.3.2 Pour les paddles, il est OBLIGATOIRE de pagayer debout. Au départ ou en cas de chute, il est admis jusqu'à 5 coups de rame (pagaie ou bras) avant de reprendre la position debout Le passage des

bouées doit s'effectuer debout, ainsi que le passage des vagues.

2.3.3 En cas de difficulté, pour les paddles, la position à genoux est autorisée à condition de ne pas dépasser 5 coups de pagaie consécutifs.

3 Conditions d'admissions et inscriptions

3.1 La course « longue distance ELITE » est limitée à 80 compétiteurs. L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription. Les inscriptions sont ouvertes à partir du 28 février 2024. **La date limite d'inscription est fixée au 16 juin 2024**.

3.2 Le montant de l'inscription à la compétition « Longue distance ELITE » est de 35 €. Aucun remboursement du montant de l'inscription ne sera effectué en cas de désistement d'un concurrent.

3.3 Tout concurrent doit être titulaire d'une licence de la Fédération Française de Surf en cours de validité pour une inscription en paddle et d'une licence de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie en cours de validité « Carte FFCK annuelle, option compétition » pour une inscription en pirogue solo et à jour de ses obligations médicales :
Seul un questionnaire de santé doit être renseigné (certificat médical non obligatoire)

3.4 Les compétiteurs étrangers devront être licenciés auprès de leur fédération et être assurés en cas d'accident. Ils signeront une décharge de responsabilité le confirmant et devront fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les mêmes montants que la licence FF Surf.

3.5 Pour les mineurs, le représentant légal devra signer une autorisation parentale.

3.6 Tout concurrent atteste savoir nager.

3.7 Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la compétition par la direction de course pour raison d'inaptitude, de manquement aux conditions de sécurité ou de non-respect d'une consigne de la direction de course.

3.8 Le dossard de l'organisation devra être porté par-dessus tout autre vêtement.

3.9 La taille maximum de planche autorisée est de 14 pieds. Les concurrents pourront s'inscrire avec une planche de taille inférieure dans la limite de 12,6 pieds minimum. Les planches devront être de type « race » ou « touring »

4 Parcours, Comité de course, réclamations, classement

4.1 **Parcours :** Plusieurs parcours sont proposés en fonction des conditions météorologiques. La longueur approximative du parcours est comprise entre 11 km et 13 km en route directe. Pour des raisons de sécurité ou de météo, le parcours peut être modifié à tout moment par le directeur de course. Les parcours sont décrits dans une « annexe parcours » disponible à l'adresse suivante : www.pornichetpaddletrophy.com

4.2 **Comité de course** : Si possible, le comité de course est composé d'un délégué fédéral désigné par la commission SUP de la FFS, d'un responsable de l'organisation, d'un responsable du chronométrage, d'un responsable de sécurité (directeur de course), d'un représentant des compétiteurs hommes, d'une représentante des compétitrices

4.3 **Réclamations** : Toute réclamation doit être effectuée, impérativement par écrit, auprès du Comité de Course ou de la direction de course, dans un délai de quinze minutes après l'affichage des résultats provisoires. L'heure indiquée sur les résultats affichés détermine le début du délai.

4.4 **Classement :** Quatre classements seront établis. Longue distance élite HOMME et FEMME en suprace et va'a solo. Les classements seront établis sur la base du temps réel réalisé par chaque compétiteur.

4.5 **Départ :** La ligne de départ sera matérialisée entre deux flammes ou pavillons, sur la plage de Pornichet. La procédure de départ sera expliquée au briefing des rameurs.

4.6 **Arrivée :** La ligne d'arrivée sera matérialisée sur la plage entre 2 flammes ou pavillons. Les rameurs doivent arriver jusqu'à la table de marque, obligatoirement pagaie en main.

5 Programme officiel

5.1 Le programme ainsi que les horaires définitifs pourront être modifiés ultérieurement.

Samedi 24 juin
17h30 à 19h : Confirmation des inscriptions et retrait des dossards (présence obligatoire)

Dimanche 25 juin
8h30 : Accueil des compétiteurs sur le village
9h00 : Briefing des rameurs (présence obligatoire)
10h00 : départ de la course « longue distance ELITE »
18h00 : Remise des prix

6 Sécurité

6.1 Les conditions météo peuvent entraîner une modification de parcours. Les interventions ou modifications de parcours pour raison de sécurité n'entraînent aucun réajustement du classement.

6.2 La progression se fait sur parcours ouvert. Les concurrents sont impérativement soumis aux règles de navigation en vigueur. Ils ne jouissent d'aucune priorité. La responsabilité des concurrents pourra être engagée en cas d'accident

6.3 Lorsque les occupants des bateaux de l'organisation naviguent en faisant le signe d'interrompre la course (avant-bras en X), les concurrents doivent stopper la course et se mettre en sécurité. Ils reprennent la course sur indication de l'organisation.

6.4 Devoir d'assistance : Les concurrents doivent porter assistance à toute personne qui se trouverait en danger sur le parcours de la course, compétiteur ou non.

6.5 Abandon : Tout abandon doit être immédiatement signalé à un membre de l'organisation.

6.6 Demande d'aide : mettre les bras en V pour figurer avec le corps le Y du «YES». Si impossible, se tenir allongé sur la planche. Le refus d'aide se signale par un bras levé et l'autre baissé dans l'alignement pour figurer la barre transversale du N de « NO ».

6.7 **Matériel obligatoire :**

6.7.1 Un équipement individuel de flottabilité marqué CE et au minimum 50N.

6.7.2 Un moyen de repérage lumineux individuel, étanche ; ayant une autonomie de 6h pour les SUP Race.

6.7.3 Un dispositif de remorquage, bout flottant d'une longueur de 10 m pour les SUP Race.

6.7.4 Le port d'une combinaison (art.240-2.13 : combinaison humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse ou de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique) est obligatoire. Lorsque la température de l'eau est inférieure à 12°C, le port d'un vêtement néoprène couvrant au moins les jambes et l'abdomen est exigé.

6.7.5 Au vue des conditions de navigation qui peuvent être difficiles, le port à la fois d'une combinaison thermique et du gilet d'aide à la flottabilité peut être imposé par la direction de course.

6.7.6 Leash en place

6.7.7 Pagaie simple

6.7.8 D'une jupe à bord en embarcation pontée pour les Va'a solo

6.7.9 La direction de course décide des mises hors course et notamment des dépassements de délais, et peut intervenir pour rapatrier des concurrents trop retardés.

6.7.9 Les concurrents doivent faire en sorte que leur numéro figurant sur le dossard soit clairement visible en permanence

6.7.10 Un émargement départ et un contrôle des tenues pourra être mis en place par la direction de course. Les rameurs devront émarger en tenue, prêt à prendre le départ de la course.

6.7.11 Gourde ou camelback et nourriture pour un effort de 2 heures.

7 Pénalités

En cas d'infraction à une ou plusieurs règles de course, le comité de course pourra infliger une pénalité à un concurrent.

7.1 Départ anticipé : déclassement de 10 places

7.2 Non-respect du passage d'une marque de parcours tel qu'annoncé par le directeur de course : Pénalités pouvant aller d'un déclassement à la disqualification selon l'avantage obtenu par le concurrent.

7.3 Utiliser une aide extérieure entre le départ et l'arrivée (ravitaillement non autorisé, bateau accompagnateur, assistance à l'accostage, porteur de pagaie à l'arrivée, etc...) : déclassement de 10 places

7.4 Donner plus de cinq coups de rame (pagaie ou bras) autrement que debout : déclassement de 10 places pour les sup race.

7.5 Agression physique ou verbale à l'égard d'un compétiteur, d'un membre de l'organisation ou du public : disqualification de la course.

7.6 Absence d'un élément de sécurité ou non-respect d'une procédure de sécurité décrite à l'article 6 : disqualification de la course.

7.7 Les équipements vestimentaires pourront être vérifiés avant le départ de la course au moment de l'émargement. Les concurrents dont l'équipement n'est pas conforme aux articles 6.7.1, 6.7.2 et 6.7.3 ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Pornichet Paddle Trophy 2024

Règlement course LONGUE DISTANCE LOISIR

1 Organisation

1.1 Le Pornichet Paddle Trophy est organisé par l'association Paddle Club de France. La compétition « Longue distance LOISIR » est inscrite au calendrier de la Fédération Française de Surf.

1.2 L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité des participants dans toute la mesure du possible et appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.

1.3 En cas de force majeure (catastrophe naturelle, grève, météorologie dangereuse, …) tout ou partie du programme peut être reporté ou annulé.

1.4 L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur.

1.5 Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés pendant toute la durée de l'événement. Tout participant accepte sans restriction d'être survolé, photographié, filmé par un drone.

1.6 L'organisation est attachée au respect absolu des personnes, des biens et l'environnement et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs de l'environnement.

1.7 Toute inscription vaut acceptation du présent règlement

2 Règles applicables

2.1 Le règlement sportif 2024 de la Fédération Française de Surf.

2.2 Arrêtés municipaux.

2.3 Rappel des moyens de progression pour la compétition « Longue distance LOISIR »

2.3.1 Il est OBLIGATOIRE de pagayer debout. Au départ ou en cas de chute, il est admis jusqu'à 5 coups de rame (pagaie ou bras) avant de reprendre la position debout.

2.3.2 En cas de difficulté, il est admis de pagayer en position à genoux.

3 Conditions d'admissions et inscriptions

3.1 Les concurrents de moins 12 ans ne sont pas autorisés à s'inscrire.

La décision d'un concurrent de participer à la course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. Les concurrents participent à la course entièrement à leurs propres risques. L'organisateur n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la compétition. Chaque concurrent doit posséder l'aptitude physique et l'expérience lui permettant de faire le parcours en toute sécurité.

3.2 La course « longue distance LOISIR » est limitée à 50 compétiteurs. L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription. Les inscriptions sont ouvertes à partir du 28 février 2024. **La date limite d'inscription est fixée au 16 juin 2024**.

3.3 Le montant de l'inscription à la compétition « Longue distance LOISIR » est de 30 €. Aucun remboursement du montant de l'inscription ne sera effectué en cas de désistement d'un concurrent.

3.4 Tout concurrent doit être titulaire d'une licence de la Fédération Française de Surf en cours de validité et à jour de ses obligations médicales :
Seul un questionnaire de santé doit être renseigné (certificat médical non obligatoire)

3.5 Les compétiteurs étrangers devront être licenciés auprès de leur fédération et être assurés en cas d'accident. Ils signeront une décharge de responsabilité le confirmant et devront fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les mêmes montants que la licence FF Surf.

3.6 Pour les mineurs, le représentant légal devra signer une autorisation parentale.

3.7 Tout concurrent atteste savoir nager.

3.8 Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la compétition par la direction de course pour raison d'inaptitude, de manquement aux conditions de sécurité ou de non-respect d'une consigne de la direction de course.

3.9 Les concurrents pourront s'inscrire avec la planche de leur choix. Cependant, aucun rameur ne peut s'inscrire avec une planche dont la longueur est inférieure à 10 pieds.

4 Parcours, Comité de course, réclamations, classement

4.1 **Parcours :** Plusieurs parcours sont proposés en fonction des conditions météorologiques. La longueur approximative du parcours est d'environ 5 km. Le parcours de la course suivra le trait de côte à une distance de la plage n'excédant pas 300 mètres.

Pour des raisons de sécurité ou de météo, le parcours peut être modifié à tout moment par le directeur de course. Les parcours sont décrits dans une « annexe parcours » disponible à l'adresse suivante : www.pornichetpaddletrophy.com

4.2 **Comité de course** : Si possible, le comité de course est composé d'un délégué fédéral désigné par la commission SUP de la FFS, d'un responsable de l'organisation, d'un responsable du chronométrage, d'un responsable de sécurité (directeur de course), d'un représentant des compétiteurs hommes, d'une représentante des compétitrices

4.3 **Réclamations** : Toute réclamation doit être effectuée, impérativement par écrit, auprès du Comité de Course ou de la direction de course, dans un délai de quinze minutes après l'affichage des résultats provisoires. L'heure indiquée sur les résultats affichés détermine le début du délai.

4.4 **Classement :** Plusieurs classements pourront être établis en fonction de la liste des inscrits. « Longue distance loisir » HOMME, FEMME, JUNIORS (moins de 18 ans). Les classements seront établis sur la base du temps réel réalisé par chaque compétiteur.

4.5 **Départ :** La ligne de départ sera matérialisée entre deux flammes ou pavillons, sur la plage de Pornichet. La procédure de départ sera expliquée au briefing des rameurs.

4.6 **Arrivée :** La ligne d'arrivée sera matérialisée sur la plage entre 2 flammes ou pavillons. Les rameurs doivent arriver jusqu'à la table de marque, obligatoirement pagaie en main.

5 Programme officiel

5.1 Le programme ainsi que les horaires définitifs pourront être modifiés ultérieurement.

Dimanche 23 juin
09h00 à 10h00 : Confirmation des inscriptions et retrait des dossards (présence obligatoire)
13h00 : Briefing des rameurs (présence obligatoire)
13h30 : départ de la course « longue distance LOISIR »
18h00 : Remise des prix

6 Sécurité

6.1 Les conditions météo peuvent entraîner une modification de parcours. Les interventions ou modifications de parcours pour raison de sécurité n'entraînent aucun réajustement du classement.

6.2 La progression se fait sur parcours ouvert. Les concurrents sont impérativement soumis aux règles

de navigation en vigueur. Ils ne jouissent d'aucune priorité. La responsabilité des concurrents pourra être engagée en cas d'accident.

6.3 Lorsque les occupants des bateaux de l'organisation naviguent en faisant le signe d'interrompre la course (avant-bras en X), les concurrents doivent stopper la course et se mettre en sécurité. Ils reprennent la course sur indication de l'organisation.

6.4 Devoir d'assistance : Les concurrents doivent porter assistance à toute personne qui se trouverait en danger sur le parcours de la course, compétiteur ou non.

6.5 Abandon : Tout abandon doit être immédiatement signalé à un membre de l'organisation.

6.6 Demande d'aide : mettre les bras en V pour figurer avec le corps le Y du «YES». Si impossible, se tenir allongé sur la planche. Le refus d'aide se signale par un bras levé et l'autre baissé dans l'alignement pour figurer la barre transversale du N de « NO ».

6.7 **Matériel obligatoire :**

6.7.1 Un équipement individuel de flottabilité marqué CE et au minimum 50N.

6.7.2 Un dispositif de remorquage, bout flottant d'une longueur de 10 m

6.7.3 Le port d'une combinaison (art.240-2.13 : combinaison humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse ou de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique) est obligatoire. Lorsque la température de l'eau est inférieure à 12°C, le port d'un vêtement néoprène couvrant au moins les jambes et l'abdomen est exigé.

6.7.4 Au vue des conditions de navigation qui peuvent être difficiles, le port à la fois d'une combinaison thermique et du gilet d'aide à la flottabilité peut être imposé par la direction de course.

6.7.5 Leash en place

6.7.6 Pagaie simple

6.7.7 La direction de course décide des mises hors course et notamment des dépassements de délais, et peut intervenir pour rapatrier des concurrents trop retardés.

6.7.8 Les concurrents doivent faire en sorte que leur numéro figurant sur le dossard soit clairement visible en permanence.

6.7.9 Un émargement départ et un contrôle des tenues pourra être mis en place par la direction de course. Les rameurs devront émarger en tenue, prêt à prendre le départ de la course.

7 Pénalités

En cas d'infraction à une ou plusieurs règles de course, le comité de course pourra infliger une pénalité à un concurrent.

7.1 Départ anticipé : déclassement de 10 places

7.2 Non-respect du passage d'une marque de parcours tel qu'annoncé par le directeur de course : Pénalités pouvant aller d'un déclassement à la disqualification selon l'avantage obtenu par le concurrent.

7.3 Agression physique ou verbale à l'égard d'un compétiteur, d'un membre de l'organisation ou du public : disqualification de la course.

7.4 Absence d'un élément de sécurité ou non-respect d'une procédure de sécurité décrite à l'article 6 : disqualification de la course.

7.5 Les équipements vestimentaires pourront être vérifiés avant le départ de la course au moment de l'émargement. Les concurrents dont l'équipement n'est pas conforme aux articles 6.7.1, 6.7.2 et 6.7.3 ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Pornichet Paddle Trophy 2024

Règlement course TECHNICAL RACE

1 Organisation

1.1 Le Pornichet Paddle Trophy est organisé par l'association Paddle Club de France. La compétition « Technical race » est inscrite au calendrier de la Fédération Française de Surf.

1.2 L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité des participants dans toute la mesure du possible et appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.

1.3 En cas de force majeure (catastrophe naturelle, grève, météorologie dangereuse, …) tout ou partie du programme peut être reporté ou annulé.

1.4 L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur.

1.5 Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés pendant toute la durée de l'événement. Tout participant accepte sans restriction d'être survolé, photographié, filmé par un drone.

1.6 L'organisation est attachée au respect absolu des personnes, des biens et l'environnement et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs de l'environnement.

1.7 Toute inscription vaut acceptation du présent règlement

2 Règles applicables

2.1 Le règlement sportif 2024 de la Fédération Française de Surf.

2.2 Arrêtés municipaux.

2.3 Rappel des moyens de progression pour la compétition « Technical Race »

2.3.1 Toute aide extérieure à la progression est interdite (ravitaillement, coaching, orientation, bateau accompagnateur)

2.3.2 Il est OBLIGATOIRE de pagayer debout. Au départ ou en cas de chute, il est admis jusqu'à 5 coups de rame (pagaie ou bras) avant de reprendre la position debout.

2.3.3 Le passage des bouées doit s'effectuer debout, ainsi que le passage des vagues.

2.3.4 En cas de difficulté, la position à genoux est autorisée à condition de ne pas dépasser 5 coups de pagaie consécutifs.

3 Conditions d'admissions et inscriptions

3.1 Les inscriptions sont ouvertes à partir du 28 février 2024. **La date limite d'inscription est fixée au 16 juin 2023**.

3.2 La course « Technical Race » est limitée à 60 compétiteurs. Le montant de l'inscription à la compétition « Technical Race » est de 25 €. Aucun remboursement du montant de l'inscription ne sera effectué en cas de désistement d'un concurrent.

3.3 Tout concurrent doit être titulaire d'une licence de la Fédération Française de Surf en cours de validité et à jour de ses obligations médicales :
Seul un questionnaire de santé doit être renseigné (certificat médical non obligatoire)

3.4 Les compétiteurs étrangers devront être licenciés auprès de leur fédération et être assurés en cas d'accident. Ils signeront une décharge de responsabilité le confirmant et devront fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les mêmes montants que la licence FF Surf.

3.5 Pour les mineurs, le représentant légal devra signer une autorisation parentale.

3.6 Tout concurrent atteste savoir nager.

3.7 Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la compétition par la direction de course pour raison d'inaptitude, de manquement aux conditions de sécurité ou de non-respect d'une consigne de la direction de course.

3.8 La taille maximum de planche autorisée est de 14 pieds. Les concurrents pourront s'inscrire avec une planche de taille inférieure (12'6 pieds).

4 Parcours, Comité de course, réclamations, classement

4.1 **Parcours :** Pour des raisons de sécurité ou de météo, le parcours peut être modifié à tout moment par le directeur de course. Le parcours est décrit dans une « annexe parcours » disponible à l'adresse suivante : www.pornichetpaddletrophy.com

4.2 **Comité de course :** Si possible, le comité de course est composé d'un délégué fédéral désigné par la commission SUP de la FFS, d'un responsable de l'organisation, d'un responsable du chronométrage, d'un responsable de sécurité (directeur de course), d'un représentant des compétiteurs hommes, d'une représentante des compétitrices

4.3 **Réclamations :** Toute réclamation doit être effectuée, impérativement par écrit, auprès du Comité de Course ou de la direction de course, dans un délai de quinze minutes après l'affichage des résultats provisoires. L'heure indiquée sur les résultats affichés détermine le début du délai.

4.4 **Classement :** Plusieurs classements seront établis « Technical Race Elite / Loisir FEMME » et « Technical Race Elite / Loisir HOMME ». Les classements seront calculés sur les bases ci-après :

4.4.1 La catégorie ELITE effectuera deux tours du parcours. La catégorie LOISIR effectuera un tour du parcours.

4.4.2 Les classements seront établis sur la base du temps réel réalisé par chaque compétiteur.

4.5 **Départ :** La ligne de départ sera matérialisée entre deux flammes ou pavillons, sur la plage de Pornichet. La procédure de départ sera expliquée au briefing des rameurs.

4.6 **Arrivée :** La ligne d'arrivée sera matérialisée sur la plage entre 2 flammes ou pavillons.

5 Programme officiel

5.1 Le programme ainsi que les horaires définitifs pourront être modifiés ultérieurement.

Samedi 22 juin
8h30 à 09h30 : Confirmation des inscriptions et retrait des dossards (présence obligatoire)
10h00 : Briefing des rameurs (présence obligatoire)
10h30 : Départ de la Technical race ELITE, puis LOISIR
17h00 : Remise des prix

6 Sécurité

6.1 Les conditions météo peuvent entraîner une modification de parcours. Les interventions ou modifications de parcours pour raison de sécurité n'entraînent aucun réajustement du classement.

6.2 La progression se fait sur parcours ouvert. Les concurrents sont impérativement soumis aux règles de navigation en vigueur. Ils ne jouissent d'aucune priorité. La responsabilité des concurrents pourra être engagée en cas d'accident.

6.3 Devoir d'assistance : Les concurrents doivent porter assistance à toute personne qui se trouverait en danger sur le parcours de la course, compétiteur ou non.

6.4 Abandon : Tout abandon doit être immédiatement signalé à un membre de l'organisation.

6.5 **Matériel obligatoire :**

6.5.1 Le port d'une combinaison (art.240-2.13 : combinaison humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse ou de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique) est obligatoire. Lorsque la température de l'eau est inférieure à 12°C, le port d'un vêtement néoprène couvrant au moins les jambes et l'abdomen est exigé.

6.5.2 Au vue des conditions de navigation qui peuvent être difficiles, le port à la fois d'une combinaison thermique et du gilet d'aide à la flottabilité peut être imposé par la direction de course.

6.5.3 Leash en place

6.5.4 Pagaie simple

6.5.5 Les concurrents doivent faire en sorte que leur numéro figurant sur le dossard soit clairement visible en permanence.

6.5.6 La direction de course décide des mises hors course et notamment des dépassements de délais, et peut intervenir pour rapatrier des concurrents trop retardés.

6.5.7 Un émargement départ et un contrôle des tenues pourra être mis en place par la direction de course. Les rameurs devront émarger en tenue, prêt à prendre le départ de la course.

7 Pénalités

En cas d'infraction à une ou plusieurs règles de course, le comité de course pourra infliger une pénalité à un concurrent.

7.1 Départ anticipé : déclassement de 10 places

7.2 Non-respect du passage d'une marque de parcours tel qu'annoncé par le directeur de course : Pénalités pouvant aller d'un déclassement à la disqualification selon l'avantage obtenu par le concurrent.

7.3 Agression physique ou verbale à l'égard d'un compétiteur, d'un membre de l'organisation ou du public : disqualification de la course.

7.4 Absence d'un élément de sécurité ou non-respect d'une procédure de sécurité décrite à l'article 6 : disqualification de la course.

7.5 Les équipements vestimentaires pourront être vérifiés avant le départ de la course au moment de l'émargement.

Annexe équipement vestimentaire

Un équipement individuel de flottabilité marqué CE et au minimum 50N.

Les équipements individuels de flottabilité de type gonflable et de type hybride sont interdits *(Ministère des Sports, arrêté du 17 mars 2022 modifiant les exigences relatives à l'équipement individuel de flottabilité)*

Le port d'une combinaison (art.240-2.13 : combinaison humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse ou de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique) est obligatoire.
Lorsque la température de l'eau est inférieure à 12°C, le port d'un vêtement néoprène couvrant au moins les jambes et l'abdomen est exigé.

Au vue des conditions de navigation qui peuvent être difficiles, le port à la fois d'une combinaison thermique et du gilet d'aide à la flottabilité peut être imposé par la direction de course.

Les équipements vestimentaires pourront être vérifiés avant le départ de la course au moment de l'émargement. Les concurrents dont l'équipement n'est pas conforme ne seront pas autorisés à prendre le départ